

**DELIBERATION**  
**de la Commission de la Formation et la Vie Universitaire**  
**de l'Université Bourgogne Europe**

**Séance du 14 septembre 2026**

Délibération n° 2026 – 14/09/2026 - 1

*Approbation du procès-verbal de la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire du 16 juin 2026*

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe,

|                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif statutaire : 43<br>Membres en exercice : 41<br>Quorum requis : 21<br>Quorum en début de séance : 21<br><br>Membres présents : 12<br>Membres représentés : 9<br>Total : 21 | <b>Refus de vote : 0</b><br><b>Abstention : 0</b><br><br><b>Suffrages exprimés : 21</b><br><br><b>Pour : 21 (unanimité)</b><br><b>Contre : 0</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Bourgogne Europe, après en avoir délibéré, **approuve le procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 16 juin 2026.**

Dijon, le 16 septembre 2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

*PJ : procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 16 juin 2026*

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique de Bourgogne  
Franche-Comté, Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**  
**Formation plénière**

**Séance du mardi 16 juin 2026**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le mardi 16 juin à 14h25, sous la Présidence de Monsieur Vincent THOMAS et de Madame Carine MICHEL-COLENT Vice-Présidente de la CFVU**

Collège A : (8) M. Mme Corinne AMIOT (donne procuration à M. Elizabeth THOMAS) ; M. Julien DUBOIS ; M. Jean-Marie HEYDEL ; Mme Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE ; Mme Carine MICHEL-COLENT ; M. Olivier POLITANO (donne procuration à Mme Sandrine ROUSSEAUX) ; M. Emmanuel PY (donne procuration à M. Philippe JUEN) ; Mme Sandrine ROUSSEAUX

Collège B : (8) M. Éric BOURILLOT ; M. Mathieu BUNEL ; M. Olivier COUTURE ; Mme Arianna ESPOSITO (donne procuration à M. Jean-Marie HEYDEL) ; M. Philippe JUEN ; M. Alain RAUWEL ; Mme Elizabeth THOMAS) ; Mme Doriane TROMPIER (donne procuration à M. Mathieu BUNEL à partir de 16h25)

Collège Personnel BIATSS : (3) M. Xavier URBAIN (donne procuration à M. Philippe VIGNERON) ; M. Philippe VIGNERON ; Mme Vanessa VAIZANT

Collège des usagers : (6) Mme Agathe BICHEBOIS ; M. Gabin CLERC (donne procuration à Mme Mathilde CARTEAU) ; M. Robinson DAOUST (donne procuration à Mme Agathe BICHEBOIS) ; Mme Andréa MACIEJEWSKI ; Mme Mathilde CARTEAU ; M. Thomas MORAUX

Directeur du CROUS : (1) M. Jérôme M'RABET (donne procuration à M. Vincent THOMAS)

Personnalités extérieures : (1) M. Christophe NICOD (donne procuration à Mme Carine MICHEL-COLENT)

Membres invités à la CFVU à titre consultatif : M. Didier PERRALUT (excusé) ; M. Pierre JOUBERT (excusé)

## **1. Informations du Président**

Le Président ouvre la séance et présente plusieurs informations relatives à l'actualité de l'établissement.

### **Visite de la Directrice générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche**

L'Université Bourgogne Europe a accueilli, le 6 mai dernier, Mme Naomi PERES, Directrice générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche.

Cette visite a donné lieu à une séance de travail consacrée notamment à l'Établissement Public Expérimental (EPE), ainsi qu'à la découverte de plusieurs sites emblématiques de l'université, parmi lesquels l'Atheneum et la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société.

La délégation s'est également rendue sur le campus Maret, actuellement en cours de rénovation, où a été présenté le futur écosystème regroupant notamment Sciences Po Dijon, l'École Supérieure de Musique et des locaux de l'École Nationale Supérieure d'Art de Dijon.

### **Ateliers régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Les ateliers régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche de Bourgogne-Franche-Comté, organisés le 3 juin dernier, ont réuni plus de 130 participants.

Trois ateliers thématiques ont été proposés, portant respectivement sur la formation et l'attractivité des territoires, la recherche et l'innovation, ainsi que la vie étudiante. Les contributions recueillies alimenteront la feuille de route stratégique de l'Université Bourgogne Europe, qui servira de base aux négociations avec l'État dans le cadre du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP).

### **Dialogue d'Objectifs et de Moyens**

Les travaux relatifs au Dialogue d'Objectifs et de Moyens (DOM) sont actuellement en cours. Ils sont pilotés par M. Stéphane TIZIO, Vice-Président du Conseil d'administration et Vice-Président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale.

### **Cérémonie de remise des diplômes de doctorat**

Le Président souligne le succès de la cérémonie de remise des diplômes de doctorat organisée le 5 juin dernier, en présence des docteurs diplômés, des directeurs et codirecteurs des écoles doctorales.

Il se félicite de la qualité de l'organisation de cette manifestation, qui a également illustré la bonne coopération institutionnelle entre les établissements de Bourgogne-Franche-Comté, notamment avec l'Université Marie et Louis Pasteur.

### **Journée Portes Ouvertes 2027**

Un message de la Direction générale a été adressé aux composantes afin d'annoncer une évolution de l'organisation de la Journée Portes Ouvertes. À compter de 2027, celle-ci se déroulera un samedi, le 23 janvier 2027, et non plus un mercredi. Cette évolution vise à harmoniser les calendriers avec ceux des autres établissements de l'EPE et à favoriser une mobilisation plus large des équipes.

## Questions/remarques

M. Thomas MORAUX interroge le Président sur les récentes informations faisant état de cyberattaques ayant visé l'Université Bourgogne Europe, notamment des fuites de données et des campagnes d'hameçonnage.

Le Président confirme que l'établissement fait actuellement l'objet de plusieurs attaques informatiques. Deux services ont été concernés par des incidents ayant entraîné des fuites de données, en lien avec des vulnérabilités qui n'avaient pu être corrigées en raison de défaillances d'un prestataire. Il appelle l'ensemble de la communauté universitaire à la plus grande vigilance face aux tentatives d'hameçonnage. Il précise que les procédures réglementaires ont été engagées avec les autorités compétentes, notamment l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et le ministère de l'Intérieur.

M. MORAUX questionne également le Président sur la réforme des parcours PASS/LAS, alors que plusieurs votes sont annoncés sans qu'aucun document réglementaire ne soit encore disponible.

Le Président indique que le ministère souhaite une mise en œuvre rapide de cette réforme, dont le décret pourrait être publié au plus tôt à la fin du mois de septembre, pour une application dès la prochaine campagne Parcoursup. À ce stade, les établissements ne disposent d'aucun texte définitif et demeurent dans l'incertitude, notamment en ce qui concerne les moyens financiers qui accompagneront cette réforme. Il souligne que cette absence de visibilité suscite une vive inquiétude parmi les universités. Plusieurs établissements, dont l'UBE, ont sollicité France Universités, qui a publié un communiqué rappelant que la réussite de cette réforme est indissociable de l'attribution des moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Le Président conclut en indiquant que l'établissement demeure, à ce jour, dans l'attente des arbitrages ministériels.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mai 2026

Le procès-verbal est soumis à l'approbation de la Commission, sous réserve de l'intégration de l'intervention de M. MORAUX relative aux projets de coopération internationale conduits avec le College of the Holy Cross (États-Unis) et la Myongji University (Corée du Sud).

| Vote<br>CFVU | Favorable à l'unanimité                   |                         |
|--------------|-------------------------------------------|-------------------------|
|              | Membres élus présents ou représentés : 26 | Suffrages exprimés : 25 |
|              | Ne prend pas part au vote : 0             | Contre : 0              |
|              | Abstention : 1                            | Pour : 25               |

## 3. Travaux de la Commission de la pédagogie du 2/06/2026

Réforme du diplôme d'État d'infirmier

Mme Shaliha BECHOUA, responsable pédagogique des formations paramédicales, et M. Xavier REBECQ, cadre supérieur de santé, présentent la réforme du diplôme d'État d'infirmier.

### Contexte réglementaire

Les intervenants rappellent que cette réforme s'inscrit dans le cadre de la loi du 27 juin 2025, complétée par le décret du 24 décembre 2025 et par l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'État d'infirmier.

Cette évolution réglementaire, particulièrement attendue par la profession, modifie en profondeur les pratiques infirmières et redéfinit le référentiel de formation afin de mieux répondre aux évolutions du métier et aux besoins du système de santé.

À compter de la rentrée 2026, les étudiants intégrant la formation relèveront du nouveau cursus, dont le diplôme sera délivré par l'UBE à partir de l'année universitaire 2028-2029.

### **Principes de la réforme**

La réforme vise principalement à renforcer les compétences infirmières, notamment les compétences cliniques, tout en harmonisant les enseignements dispensés au sein de l'ensemble des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI).

Elle poursuit plusieurs objectifs :

- mieux reconnaître les compétences des futurs infirmiers et infirmières tout au long du parcours de vie des patients ;
- renforcer les dimensions de prévention, de promotion de la santé, de qualité et de sécurité des soins ;
- inscrire davantage la pratique professionnelle dans une démarche fondée sur les données probantes.

Les grands principes de la réforme reposent sur un renforcement de l'universitarisation de la formation, une réorganisation des stages ainsi qu'une refonte du référentiel de compétences.

Le nouveau référentiel met également l'accent sur la participation active des étudiants, l'analyse réflexive des pratiques, la pluridisciplinarité, l'interprofessionnalité, l'actualisation permanente des connaissances, la personnalisation des parcours de formation ainsi que l'accompagnement à la réussite et au bien-être des étudiants.

### **Conditions d'accès et organisation de la formation**

Les modalités d'accès demeurent inchangées. Les candidats titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent seront recrutés via Parcoursup, tandis que jusqu'à 25 % des effectifs pourront être issus de la formation continue, après sélection sur dossier, entretien et épreuve écrite.

La formation reste organisée sur trois années, soit six semestres, correspondant à 180 crédits ECTS conférant le grade de licence.

Le volume global de formation est porté à 4 620 heures, réparties entre :

- 2 300 heures d'enseignement clinique, en augmentation par rapport au précédent référentiel ;
- 1 890 heures d'enseignements théoriques et d'encadrement pédagogique ;
- 420 heures de travail personnel guidé, réparties sur l'ensemble de la formation.

Le référentiel national représente 142 crédits ECTS, dont 86 ECTS consacrés aux enseignements théoriques et 56 ECTS aux stages. Un second bloc, dit de consolidation, représente 38 ECTS répartis entre enseignements d'approfondissement, unités d'enseignement libres et stages complémentaires.

## **Contenu pédagogique**

Les enseignements théoriques sont désormais structurés autour de treize compétences, regroupées en cinq domaines de formation. Le domaine consacré au cœur de métier occupe une place prépondérante avec 45 ECTS.

Si dix compétences sont reprises du référentiel de 2009, elles ont toutes été enrichies afin de prendre en compte l'évolution des pratiques professionnelles.

La formation pratique comprend 2 310 heures, correspondant à 66 semaines de stage, réparties sur les trois années : douze semaines en première année, vingt-six semaines en deuxième année et vingt-huit semaines en troisième année.

La réforme instaure une progression des apprentissages cliniques :

- en première année, les étudiants prennent en charge des situations simples ;
- en deuxième année, ils assurent la gestion de situations de soins simples ou peu complexes ;
- en troisième année, ils sont progressivement amenés à prendre en charge des situations complexes.

## **Construction de la maquette pédagogique**

Les principales évolutions de la maquette pédagogique portent sur la personnalisation des parcours grâce à un cadre de consolidation, le développement de la simulation en santé, une intégration renforcée des données probantes et du numérique en santé, ainsi que l'introduction du dispositif TEDS.

Une fiche filière détaillant les différentes unités d'enseignement est présentée en annexe.

Les intervenants indiquent qu'un important travail d'équilibrage a été mené afin de répartir les volumes horaires et les crédits ECTS sur les trois années de formation, tout en respectant la philosophie du nouveau référentiel et en préservant les conditions d'apprentissage des étudiants. Certaines unités d'enseignement ont ainsi été consolidées afin d'assurer une meilleure cohérence pédagogique.

La maquette fait notamment apparaître une unité d'enseignement dédiée à l'accompagnement pédagogique, dont les modalités sont fixées par les textes réglementaires.

## **Élaboration des contenus de formation**

Les fiches filières ont été élaborées par des groupes de travail réunissant entre vingt et trente participants, associant un référent universitaire ainsi que des représentants de chacun des instituts de formation.

Ces groupes ont défini, pour chacune des unités d'enseignement de première année, les objectifs pédagogiques, les contenus, la répartition entre cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques, les volumes horaires, les crédits ECTS ainsi que les modalités de contrôle des connaissances.

Les travaux se poursuivent actuellement sur les documents de référence des quinze unités d'enseignement, qui seront communs aux onze instituts de formation en soins infirmiers.

### Questions/remarques

Mme Carine MICHEL-COLENT, Vice-Présidente de la CFVU, rappelle que cette réforme a fait l'objet d'un important travail préparatoire, associant plusieurs groupes de travail, le conseil de composante ainsi que la Commission de la pédagogie avant son examen par la CFVU. Elle souligne que les délais imposés par le calendrier réglementaire ont été très contraints. Elle indique également que les remarques reçues la veille par Mme Carteau ont été transmises aux porteurs de projet.

M. REBECQ indique avoir rencontré Mme CARTEAU la veille de la séance afin d'échanger sur les premières remarques formulées. Il se réjouit de la qualité des retours déjà reçus et précise que les échanges se poursuivront afin d'enrichir les documents avant leur finalisation.

|                      |                                           |                         |
|----------------------|-------------------------------------------|-------------------------|
| <b>Avis<br/>CFVU</b> | <b>Favorable à l'unanimité</b>            |                         |
|                      | Membres élus présents ou représentés : 26 | Suffrages exprimés : 26 |
|                      | Ne prend pas part au vote : 0             | Contre : 0              |
|                      | Abstention : 0                            | Pour : 26               |

#### **4. Travaux de la Commission Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) du 16/02/2026, 23/03/2026 et 26/05/2026 : subventionnements d'associations étudiantes**

M. Maxence ROULLIAT, Vice-Président délégué à la vie étudiante, à la démocratie et au bien-être étudiant, présente les résultats des travaux des trois dernières réunions de la Commission du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE).

Il précise en préambule qu'une erreur s'est produite dans les documents transmis pour la séance du 23 mars 2026, trois dossiers n'ayant pas été intégrés à la suite d'un changement de format des documents.

#### **Séance du 16 février 2026**

Lors de cette séance, 24 dossiers relevant du FSDIE classique ainsi qu'un dossier au titre du FSDIE spécifique ont été examinés.

Dix-sept dossiers ont reçu un avis favorable. Sept dossiers ont fait l'objet d'un report afin de permettre aux associations concernées de compléter ou de préciser leur demande. Les motifs de report concernaient principalement l'absence de pièces justificatives, des budgets insuffisamment équilibrés, des dépenses non justifiées ou encore un cadre de projet nécessitant d'être précisé.

Le dossier présenté au titre du FSDIE spécifique, porté par l'association ADEIC, relatif à un programme d'activités destiné aux étudiants internationaux du campus du Creusot, a reçu un avis favorable.

Le montant total des subventions proposées au titre de cette séance s'élève à 16 237,98 €.

En réponse à une question de Mme Doriane TROMPIER concernant le report du dossier déposé par le Tutorat des Études de Santé de Dijon, M. ROULLIAT précise qu'il ne s'agit pas d'une première demande de cette association mais d'une difficulté liée au cadre de présentation du dossier, les changements réguliers de bureaux associatifs pouvant expliquer certaines imprécisions.

### **Séance du 23 mars 2026**

Au cours de cette séance, 21 dossiers ont été examinés et ont tous reçu un avis favorable.

Les échanges se sont toutefois concentrés sur le dossier présenté par l'association OPEIF, relatif à un programme d'échanges entre la France et le Togo. Si l'intérêt du projet a été reconnu, plusieurs membres de la commission se sont interrogés sur son modèle de financement, une part importante de la subvention sollicitée étant destinée à financer les déplacements en avion des étudiants togolais. Pour un budget global d'environ 24 000 €, la subvention demandée à l'université s'élève à 12 471,53 €.

Le montant total des subventions proposées au titre de cette séance atteint 56 359,91 €.

M. ROULLIAT présente ensuite les trois dossiers qui n'avaient pas été intégrés aux documents transmis aux membres de la commission :

- le projet RoadArchéo, porté par des étudiants en archéologie, visant à organiser un parcours pédagogique sur différents sites archéologiques ;
- le projet de rééquipement de la cafétéria de l'UFR Sciences de Santé afin de mettre certains matériels en conformité ;
- l'organisation du congrès national des tutorats des premières années des études de santé.

Ces trois projets ont reçu un avis favorable pour un montant global de 32 028,64 €.

### **Séance du 26 mai 2026**

Lors de cette séance, 23 dossiers ont été examinés.

Trois dossiers ont fait l'objet d'un report :

- le projet de guide d'accueil porté par l'Association des étudiants et amis du Congo, la commission souhaitant qu'il soit coconstruit avec le CROUS ;
- le projet d'accueil des étudiants internationaux présenté par l'Association des étudiants en médecine de Dijon, qui nécessite d'être retravaillé ;
- le projet de gala 2026 de l'association ISAT Event, pour lequel plusieurs éléments relatifs à la sécurité, notamment en matière de prévention des violences sexistes et sexuelles, devaient être complétés.

Le montant total des subventions proposées pour cette séance s'élève à 84 355,87 €.

### **Échanges autour du projet « Journées de la Robotique 2027 »**

M. ROULLIAT attire plus particulièrement l'attention de la Commission sur le projet n°286, porté par l'association ADGIC, relatif à l'organisation des Journées de la Robotique 2027.

Il indique qu'un membre de la commission s'est abstenu lors de l'examen de ce dossier, estimant que le montant sollicité auprès de l'Université Bourgogne Europe, soit 48 000 €, apparaissait particulièrement élevé, représentant plus du double de la subvention accordée l'année précédente.

Le Président partage cette analyse et estime qu'une telle augmentation appelle une vigilance particulière, d'autant plus dans un contexte budgétaire contraint. Il rappelle qu'un projet de cette

ampleur doit reposer sur une diversification des financements et ne pas dépendre majoritairement d'un seul financeur. Il souligne que la somme sollicitée représente un engagement financier particulièrement important pour l'établissement.

En réponse à une question de M. MORAUX, M. ROULLIAT précise que des demandes de financement ont été déposées auprès de plusieurs partenaires, notamment la Région, le Grand Chalon, le Département, certaines filières ainsi qu'auprès de financeurs privés. Il indique que le projet a évolué par rapport à l'édition précédente, avec une ambition accrue visant à développer des conférences autour de la robotique et de l'intelligence artificielle, destinées aussi bien aux étudiants qu'au grand public et aux élèves du secondaire.

M. MORAUX s'interroge également sur la capacité de l'association à assurer l'organisation d'un événement de cette ampleur, tant sur les aspects logistiques que sécuritaires, compte tenu des quelque 2 000 participants attendus.

Le Président rappelle que, indépendamment de l'intérêt du projet, l'université doit veiller à une utilisation responsable des fonds publics. Il indique que si la pertinence du budget et le bon usage des financements peuvent être démontrés, l'établissement pourra accompagner le projet, mais estime qu'en l'état la demande apparaît disproportionnée.

Interrogé par Mme TROMPIER sur l'existence d'un plafond de financement, le Président précise qu'aucune limite réglementaire n'est fixée, tout en soulignant la nécessité d'apprécier chaque demande avec discernement et au regard des capacités financières de l'établissement.

Au terme des échanges, il est proposé à la CFVU d'émettre un avis favorable sur les propositions de subventionnement présentées, sous réserve du retrait du projet n°286 porté par l'association ADGIC, afin de permettre un réexamen ultérieur de ce dossier.

|                      |                                           |                         |
|----------------------|-------------------------------------------|-------------------------|
| <b>Avis<br/>CFVU</b> | <b>Favorable à l'unanimité</b>            |                         |
|                      | Membres élus présents ou représentés : 26 | Suffrages exprimés : 26 |
|                      | Ne prend pas part au vote : 0             | Contre : 0              |
|                      | Abstention : 0                            | Pour : 26               |

## 5. Travaux de la Commission de vie étudiante (CVE) du 9/03/2026 : demandes de labellisation

M. ROULLIAT présente les demandes de labellisation examinées par la Commission de la Vie Étudiante lors de sa séance du 9 mars 2026.

La CVE a émis un avis défavorable à la demande présentée par l'association Alumni Mesures Physiques Le Creusot, estimant que cette structure relève d'une association d'anciens étudiants et ne répond donc pas aux critères fixés pour l'obtention du label réservé aux associations étudiantes.

En revanche, la Commission a émis un avis favorable aux demandes présentées par les associations suivantes :

- ADRHFP, association de master ayant pour objet la promotion de la formation et le développement des liens avec le monde socio-économique ;
- Place Folk, association culturelle dédiée à la promotion de la danse et des bals folk ;
- Master PDFL, association de master poursuivant des objectifs similaires de valorisation de la formation et de développement des partenariats avec les acteurs socio-économiques ;
- ADEO, association de la filière d'orthoptie, visant à renforcer la vie étudiante au sein de la formation ;
- A2E, association développant des actions de tutorat, d'entraide et d'accompagnement autour des outils pédagogiques et numériques à destination des étudiants des instituts de formation en soins infirmiers ;
- Parlement des Étudiants de Dijon (PED), association visant à sensibiliser les étudiants au débat politique et aux institutions démocratiques.

M. ROULLIAT rappelle que le retrait de la labellisation accordée en 2022 avait été demandé en raison de difficultés de gestion et d'activités ne respectant pas les principes de la charte des associations étudiantes. Une nouvelle équipe dirigeante ayant été mise en place, il lui a été rappelé l'obligation de respecter le principe de pluralisme. La Commission a, en conséquence, émis un avis favorable à cette nouvelle demande de labellisation.

### Questions/remarques

Mme Elizabeth THOMAS s'interroge sur le refus opposé à l'association d'anciens étudiants AMPC et souhaite savoir si un autre dispositif pourrait permettre de reconnaître son action.

M. ROULLIAT indique que l'objet de cette association est notamment de maintenir un lien avec les étudiants, de promouvoir la filière et de renforcer les relations avec le tissu socio-économique. Toutefois, son statut d'association d'anciens étudiants ne lui permet pas de bénéficier du label réservé aux associations étudiantes. Il précise qu'un contrat de partenariat avec l'université constituerait un cadre plus adapté à cette collaboration. Il rappelle également que la Commission de la Vie Étudiante formule un avis technique, la décision de labellisation relevant ensuite du Conseil d'administration.

M. MORAUX exprime une réserve concernant la demande de labellisation du Parlement des Étudiants de Dijon, au regard des difficultés ayant conduit au retrait du précédent label. Il relève notamment que certaines interactions observées sur les réseaux sociaux semblent témoigner de liens persistants avec d'anciens membres du bureau.

Le Président rappelle qu'il convient de ne pas préjuger de l'action de la nouvelle équipe dirigeante. Il indique toutefois que l'université demeurera particulièrement vigilante au respect des engagements pris par l'association et des principes qui fondent la charte des associations étudiantes.

|                      |                                           |                         |
|----------------------|-------------------------------------------|-------------------------|
| <b>Avis<br/>CFVU</b> | <b>Favorable à l'unanimité</b>            |                         |
|                      | Membres élus présents ou représentés : 27 | Suffrages exprimés : 23 |
|                      | Ne prend pas part au vote : 0             | Contre : 0              |
|                      | Abstention : 3                            | Pour : 23               |

## 6. Travaux de la commission CVEC du 21 avril 2026 : crédits récurrents CVEC 2027

M. Maxence ROULLIAT présente les travaux de la Commission CVEC réunie le 21 avril 2026, relatifs notamment à la répartition des crédits récurrents CVEC pour l'année 2027.

### **Évolution du dispositif d'attribution des crédits CVEC**

M. ROULLIAT rappelle qu'un décret publié au cours de l'été 2024 a modifié les modalités de répartition des crédits issus de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) entre les établissements affectataires.

Jusqu'alors, la répartition des crédits différait entre les établissements publics et privés. L'État a souhaité faire évoluer ce modèle afin de rééquilibrer davantage les financements en direction des établissements privés, évolution qui avait suscité des inquiétudes au sein des établissements publics.

Alors qu'un impact limité, voire nul, avait initialement été annoncé, l'UBE constate une diminution d'environ 30 000 € de son attribution au titre de cette évolution. Cette baisse a toutefois été compensée en partie par l'augmentation du nombre d'étudiants assujettis à la CVEC, dont le produit global devrait progresser de plus de 100 000 €.

Le montant de la CVEC reste fixé à 105 € pour la rentrée 2026.

Par ailleurs, la Commission CVEC régionale a proposé la mise en place d'un baromètre régional de la vie étudiante, afin de disposer d'une meilleure connaissance des besoins et des attentes des étudiants.

### **Bilan de l'utilisation des crédits CVEC 2025**

Le bilan des actions financées au titre de l'année civile 2025 fait apparaître un montant total engagé de 1 886 567 €.

La répartition des dépenses est la suivante :

- 49 % consacrés aux dépenses de fonctionnement ;
- 47 % consacrés aux dépenses de personnel ;
- 4 % consacrés aux investissements.

M. ROULLIAT précise que cette répartition peut évoluer d'une année à l'autre en fonction des projets déposés et retenus.

Les crédits CVEC 2025 ont été mobilisés autour de quatre grandes thématiques :

- accueil et vie étudiante : 54 % ;
- actions culturelles : 13 % ;
- sport : 9 % ;
- santé : 24 %.

### **Répartition de la part récurrente CVEC 2027**

Il est proposé au vote la répartition de la part récurrente CVEC 2027, pour un montant total de 1 160 000 €, correspondant à un niveau stable par rapport à l'année précédente.

La répartition proposée demeure globalement similaire à celle adoptée précédemment.

Trois nouveaux projets sont proposés dans le cadre de l'utilisation des crédits disponibles :

- deux projets relatifs à la santé mentale :

- une participation au financement du dispositif ETU'BIEN, à hauteur de 10 000 € ;
- l'accélération du déploiement des formations PSSM (Premiers secours en santé mentale), à hauteur de 20 000 € ;
- un projet relatif à la vie étudiante, correspondant à une participation au financement d'une enquête régionale sur les conditions de vie étudiante, à hauteur de 15 000 €.

M. ROULLIAT indique par ailleurs que la campagne relative à la part projet CVEC a été lancée début juin auprès des services et des composantes de l'UBE. Il rappelle que les projets déjà présentés dans d'autres cadres devront néanmoins faire l'objet d'une validation spécifique par les instances compétentes dans le cadre de cet appel à projets.

### Questions/remarques

M. MORAUX revient sur l'évolution du dispositif CVEC et souligne que l'absence d'augmentation du montant de la contribution pour 2026, combinée à une réorientation d'une partie des crédits vers les établissements privés, pourrait avoir un impact sur les établissements publics. Il évoque également les procédures de contrôle annoncées par le ministère concernant la gestion des fonds CVEC dans certains établissements privés.

Il interroge ensuite l'établissement sur la situation des personnels en contrat à durée déterminée (CDD), dont les postes sont financés chaque année sur crédits CVEC, notamment lorsque les contrats arrivent à échéance.

Le Président rappelle que la transformation d'un CDD en contrat à durée indéterminée (CDI) ne peut intervenir que lorsqu'un besoin avéré a été identifié et que le budget le permet. À défaut, les contrats ne peuvent être systématiquement renouvelés. Il précise néanmoins qu'un soutien est proposé aux personnels concernés dès leur embauche en CDD afin d'anticiper ces situations notamment en les accompagnant vers des concours de recrutement.

| Avis<br>CFVU | Favorable à l'unanimité                   |                         |
|--------------|-------------------------------------------|-------------------------|
|              | Membres élus présents ou représentés : 28 | Suffrages exprimés : 28 |
|              | Ne prend pas part au vote : 0             | Contre : 0              |
|              | Abstention : 0                            | Pour : 28               |

## 7. Travaux de la commission de la pédagogie du 2/06/2026 (suite)

### 7.1. Projets internationaux

M. Gregory WEGMANN, Vice-Président délégué à la politique européenne et internationale, présente quatorze projets de conventions de coopération internationale.

#### Projets de double et triple diplôme

##### **Projet n°1 – UFR DSEP / Johannes Gutenberg-Universität Mainz (Allemagne) / Uniwersytet Opolski (Pologne)**

Le renouvellement de l'accord relatif à l'Europa Master (triple diplôme) entre les universités de Mayence, Opole et Dijon permet aux étudiants des trois établissements d'effectuer un semestre dans chacune des

universités partenaires avant de réaliser leur quatrième semestre sous forme de stage. Ce dispositif, soutenu par l'Université franco-allemande, constitue un partenariat stratégique pour l'UBE. Après une première candidature non retenue, une nouvelle candidature au programme Erasmus Mundus sera déposée.

***Projet n°2 – UFR Philosophie et UFR Sciences humaines / Università di Bologna (Italie)***

Le renouvellement est présenté pour les licences et masters de Philosophie ainsi que pour la licence d'Histoire, dans le respect du principe de réciprocité. Ce partenariat est considéré comme particulièrement structurant pour l'UBE.

***Projet n°3 – Polytech Dijon et UFR Sciences & Techniques / Université Antonine (Liban)***

Le renouvellement concerne le master Informatique, parcours Bases de données et intelligence artificielle (BDIA), ainsi que le cycle d'ingénieur de Polytech Dijon. En dix ans, une cinquantaine d'étudiants libanais ont été accueillis dans ce cadre. L'Université Antonine est un partenaire historique et reconnu de l'UBE.

La question des droits d'inscription différenciés est évoquée. Bien que l'accord repose sur un principe de réciprocité, celui-ci demeure théorique, aucun étudiant de l'UBE n'étant actuellement envoyé au Liban en raison du contexte géopolitique. Cette situation soulève des interrogations, le décret relatif aux droits différenciés ne tranchant pas explicitement ce cas de figure.

***Projet n°4 – INSPE / Universitatea din București (Roumanie)***

La création d'un double diplôme est proposée pour le master Culture et Communication, parcours Projects in International and European Cultural Engineering (PIECE), dispensé en anglais et fondé sur le principe de réciprocité. L'Université de Bucarest est notamment titulaire d'une chaire UNESCO consacrée aux échanges interculturels et interreligieux.

**Projets diplômants (hors double diplôme)**

***Projet n°5 – IAE / École nationale d'administration publique (Canada)***

Le renouvellement de cet accord permettra aux étudiants de l'IAE d'obtenir, en complément de leur diplôme, un Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) québécois, dans la limite d'un nombre restreint de places. Le dispositif fonctionne de manière satisfaisante et a déjà permis à plusieurs diplômés de poursuivre leur parcours professionnel au Canada. Cet accord ne repose pas sur un principe de réciprocité.

***Projet n°6 – UFR Sciences & Techniques / Université Moulay Ismail (Maroc)***

Un avenant à l'accord existant est présenté afin de permettre l'accueil d'étudiants marocains en deuxième année de master Chimie, parcours Contrôle et durabilité des matériaux (CDM), et en master Informatique, parcours Bases de données et intelligence artificielle (BDIA).

Si aucune réciprocité n'existe actuellement pour ces masters, l'accord prévoit l'organisation de programmes courts à destination des étudiants de l'UBE, dont les premiers retours sont très positifs.

La question de l'application des droits d'inscription différenciés aux étudiants marocains accueillis à compter de 2027 demeure en suspens.

Mme THOMAS demande si les étudiants de l'UBE effectuant une mobilité au Maroc bénéficient d'une aide financière.

Il est précisé que les frais de déplacement sont pris en charge par le partenaire dans le cadre du dispositif.

### **Projets d'échanges non diplômants**

M. WEGMANN rappelle que les accords portant exclusivement sur des échanges non diplômants ne sont pas concernés par le décret relatif aux droits d'inscription différenciés.

#### ***Projet n°7 – IAE / Universidad San Francisco de Quito (Équateur)***

Cet accord permet la mobilité de deux étudiants de l'IAE par an.

#### ***Projet n°8 – Polytech Dijon / International Black Sea University (Géorgie)***

Cet accord d'échange offre de nouvelles opportunités de mobilité dans une région jusqu'alors peu couverte par les partenariats de l'UBE. Cette ouverture présente un intérêt particulier pour les élèves ingénieurs, dont la réalisation d'un stage à l'international est obligatoire.

#### ***Projet n°9 – IAE et INSPE / Atma Jaya Catholic University of Indonesia (Indonésie)***

L'accord porté par l'IAE et l'INSPE permet l'échange d'étudiants. Le partenariat présente également un intérêt en matière de recherche, notamment dans le domaine des sciences des aliments.

#### ***Projet n°10 – UBE / Hiroshima University (Japon)***

Ce projet consiste au renouvellement de l'accord d'échange et à l'extension de son périmètre à l'ensemble des étudiants de l'UBE, à la demande de l'université partenaire. Jusqu'à présent, seuls les étudiants de l'UFR DSEP et de l'INSPE étaient concernés.

#### ***Projet n°11 – UFR DSEP et ISAT / University of Prishtina (Kosovo)***

Ce nouvel accord d'échange répond aux orientations de Campus France et aux recommandations de la Commission européenne en faveur du développement des partenariats avec les établissements des Balkans, qui bénéficient de possibilités de financement renforcées.

#### ***Projet n°12 – Polytech Dijon, IUT Dijon-Auxerre-Nevers, IUT de Chalon-sur-Saône, IUT du Creusot / Universiti Teknologi Petronas (Malaisie)***

Ce projet concerne le renouvellement des quatre accords d'échange conclus avec cette université, partenaire historique de l'UBE. Le double diplôme du master VIBOT a été interrompu en raison d'une mobilité insuffisante au cours des cinq dernières années.

#### ***Projet n°13 – IUT Dijon-Auxerre-Nevers / Nanyang Polytechnic (Singapour)***

Le fonctionnement de cet accord est jugé pleinement satisfaisant. Il est donc proposé son renouvellement.

### **Projet présenté pour information**

#### ***Projet n°14 – Polytech Dijon / Fondation partenariale Polytech France***

L'adhésion de Polytech Dijon au consortium Erasmus+ Polytech Green est présentée pour information. La gestion opérationnelle de cette initiative Erasmus+ est confiée à l'association Polytech France.

|                      |                                           |                         |
|----------------------|-------------------------------------------|-------------------------|
| <b>Avis<br/>CFVU</b> | <b>Favorable à l'unanimité</b>            |                         |
|                      | Membres élus présents ou représentés : 27 | Suffrages exprimés : 27 |
|                      | Ne prend pas part au vote : 0             | Contre : 0              |
|                      | Abstention : 0                            | Pour : 27               |

## 7.2. Projets d'ouverture de nouvelles formations – Rentrée 2026/2027

### 7.2.1 Préparations au CAPES – UFR Langues et communication

Préparation au CAPES d'espagnol

Préparation au CAPES d'allemand

M. Philipp JONKE, Directeur adjoint de l'UFR Langues et communication, présente le projet de création de deux préparations au CAPES, en espagnol et en allemand, rendu nécessaire par la réforme issue de l'arrêté ministériel d'avril 2025.

Il rappelle que cette réforme modifie en profondeur les modalités de recrutement des enseignants du second degré. Désormais, le concours est organisé au niveau licence (bac +3), alors qu'il intervenait auparavant au niveau master (bac +5). Les lauréats du concours poursuivront ensuite leur formation au sein d'un master M2E. Les épreuves écrites sont désormais organisées au cours du sixième semestre de licence et le concours devient exclusivement disciplinaire.

### Objectifs de la formation

À ce jour, la préparation au concours est intégrée au cursus de la troisième année de licence LLCER. Cette organisation ne permet toutefois pas de répondre aux besoins de plusieurs catégories d'étudiants, notamment :

- les titulaires d'une licence ayant échoué au concours ;
- les étudiants inscrits dans une licence binationale ;
- les étudiants effectuant une mobilité internationale durant leur troisième année de licence ;
- les étudiants inscrits dans d'autres formations de niveau licence, notamment en LEA, ou déjà titulaires d'une licence.

La création de ces deux préparations vise ainsi à proposer une formation disciplinaire spécifiquement dédiée au concours du CAPES, tout en garantissant une accessibilité géographique, grâce au recours à des modalités d'enseignement hybrides, et une accessibilité financière.

### Organisation pédagogique

Les deux préparations s'appuient sur des enseignements directement adossés aux épreuves du concours et couvrant l'ensemble des attendus disciplinaires.

Le dispositif comprend notamment :

- des enseignements en cours magistraux et travaux dirigés, évalués dans le cadre du contrôle continu intégral ;

- une préparation aux épreuves écrites organisées au printemps ainsi qu'aux épreuves orales prévues durant l'été ;
- une organisation entièrement hybride pour la préparation au CAPES d'allemand et partiellement hybride pour celle d'espagnol ;
- la mise en place d'un CAPES blanc afin de placer les étudiants dans les conditions du concours ;
- un accompagnement spécifique à la préparation des épreuves orales ;
- la mutualisation de certains enseignements avec le master 1 REVI et la licence 3 LLCER.

### Modalités financières

M. JONKE précise que cette nouvelle offre de formation est conçue à coût constant pour l'établissement. Le nombre de groupes de travaux dirigés demeure inchangé et les droits spécifiques demandés aux étudiants permettront de financer les heures de préparation individualisée, le suivi pédagogique à distance ainsi que les équipements nécessaires au bon déroulement de la formation.

Les droits d'inscription proposés sont les suivants :

- 184 € de droits d'inscription et 280 € de droits spécifiques pour les étudiants ne disposant pas d'une inscription principale à l'UBE ;
- 122 € de droits d'inscription et 140 € de droits spécifiques pour les étudiants déjà inscrits dans une autre formation de l'établissement.

|                      |                                           |                         |
|----------------------|-------------------------------------------|-------------------------|
| <b>Avis<br/>CFVU</b> | <b>Favorable à l'unanimité</b>            |                         |
|                      | Membres élus présents ou représentés : 28 | Suffrages exprimés : 28 |
|                      | Ne prend pas part au vote : 0             | Contre : 0              |
|                      | Abstention : 0                            | Pour : 28               |

#### 7.2.2 L3 mention histoire parcours professorat second degré en Histoire-Géographie

M. Christian STEIN, Maître de conférences en histoire, présente le projet de création d'un parcours de licence 3 bi-disciplinaire Histoire-Géographie, destiné à préparer les étudiants au CAPES d'Histoire-Géographie, dans le cadre de la réforme du recrutement des enseignants du second degré.

Il rappelle que la réforme entraîne la disparition du master MEEF, remplacé par le master M2E, et confie désormais aux UFR la préparation disciplinaire au concours.

### Objectifs de la formation

Le CAPES d'Histoire-Géographie présente deux spécificités majeures.

D'une part, il s'agit d'un concours bi-disciplinaire, reposant sur les enseignements des licences d'Histoire et de Géographie. Cette évolution revêt un enjeu particulier pour la filière Histoire, dont les débouchés reposent largement sur les métiers de l'enseignement, contrairement à la Géographie où les perspectives professionnelles sont davantage diversifiées.

D'autre part, le concours demeure particulièrement sélectif, avec un taux de réussite d'environ un tiers des candidats présents aux épreuves. Il est donc apparu nécessaire de proposer une préparation spécifique dès la troisième année de licence.

Le projet vise ainsi à offrir un parcours cohérent et pleinement adapté aux étudiants souhaitant se présenter au concours à l'issue de leur licence. Accessible aussi bien aux étudiants issus de la licence d'Histoire que de la licence de Géographie, ce parcours combine les enseignements des deux disciplines afin de répondre aux exigences du concours.

### **Organisation pédagogique**

La maquette pédagogique reprend les enseignements disciplinaires des licences existantes tout en intégrant des unités d'enseignement spécifiquement consacrées à la préparation du CAPES.

Les unités d'enseignement dédiées à la préparation du concours, notamment les UE 2, UE 6 et une partie de l'UE 8 consacrée à l'épreuve orale, ne sont pas mutualisées avec les autres parcours. M. STEIN précise que l'UFR a fait le choix de redéployer certains moyens afin de financer ces enseignements, à coût constant pour la composante.

La préparation au concours comprend :

- un renforcement des enseignements disciplinaires en vue des épreuves écrites ;
- un dispositif de préparation à distance, sous forme de travaux numériques encadrés, permettant dès le début de l'année universitaire d'identifier les principaux axes de travail et de mettre à disposition des ressources pédagogiques en ligne ;
- un accès à l'ensemble des enseignements disciplinaires des licences d'Histoire et de Géographie.

Les étudiants ayant validé leur licence disposeront ainsi des acquis disciplinaires nécessaires pour poursuivre leur parcours, tout en bénéficiant d'une préparation spécifique au concours.

M. STEIN indique enfin qu'une réflexion devra être engagée concernant les étudiants qui, malgré la validation de leur licence, ne seraient pas admis au concours.

### **Questions/remarques**

M. Julien DUBOIS s'interroge sur la place accordée au dispositif d'enseignement à distance dans la maquette, qui représente un volume important de crédits ECTS, et demande si celui-ci pourrait évoluer vers la production de capsules pédagogiques.

M. STEIN précise que cette modalité relève davantage de travaux numériques encadrés que d'un enseignement en ligne classique. Il indique que ce dispositif a vocation à évoluer et que les contenus pourront être enrichis progressivement, même si le programme du concours est, à ce stade, supposé rester stable.

M. Philippe JUEN s'interroge sur les questions relatives aux droits d'utilisation des ressources pédagogiques mobilisées.

Il lui est répondu que cette question a été examinée avec la cellule juridique de l'établissement ainsi qu'avec M. Alexandre FOURNIER dans le cadre de la politique de science ouverte et qu'elle ne soulève pas de difficulté particulière.

M. Alain RAUWEL attire l'attention de la Commission sur l'organisation des futurs masters M2E. Il estime que, dans plusieurs universités, une part importante des enseignements disciplinaires demeure assurée par les UFR, alors qu'à Dijon l'INSPE a fait le choix d'en prendre une part significative. Il considère qu'une

réflexion conjointe entre les UFR et l'INSPE mériterait d'être poursuivie afin de garantir le niveau disciplinaire des futurs enseignants.

Le Président partage cette préoccupation et rappelle qu'un travail important a été conduit entre l'INSPE et les composantes lors de l'élaboration des nouvelles maquettes. Il souligne que les UFR disposent de l'autonomie nécessaire pour poursuivre ces échanges et faire évoluer, le cas échéant, l'organisation retenue. Il rappelle enfin que cette étape constitue une phase d'expérimentation et qu'il conviendra d'en évaluer les effets afin d'apporter, si nécessaire, les ajustements utiles.

En conclusion, M. RAUWEL précise que son intervention ne remet pas en cause les maquettes adoptées, mais porte davantage sur leur mise en œuvre et leur interprétation dans le cadre de la formation dispensée par l'INSPE.

|                      |                                           |                         |
|----------------------|-------------------------------------------|-------------------------|
| <b>Avis<br/>CFVU</b> | <b>Favorable</b>                          |                         |
|                      | Membres élus présents ou représentés : 28 | Suffrages exprimés : 27 |
|                      | Ne prend pas part au vote : 0             | Contre : 1              |
|                      | Abstention : 1                            | Pour : 26               |

### 7.2.3 DU Audit Légal

M. Marcel GRENARD, Directeur adjoint budget et finances à l'IAE, présente le projet de création du Diplôme Universitaire « Audit légal », élaboré en partenariat entre l'IAE et la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes (CRCC) Bourgogne-Franche-Comté. Cette formation a été conçue à la demande de la CRCC afin de préparer les candidats au Certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes (CAFCAC).

Il est rappelé que deux voies permettent d'accéder à la profession de commissaire aux comptes (ou auditeur légal) :

- être titulaire du diplôme d'expertise comptable et inscrit sur la liste d'aptitude ;
- obtenir le CAFCAC, accessible à partir du niveau master, puis réussir les épreuves nationales.

Dans le cadre d'un maillage territorial porté par la profession, cette préparation est progressivement déployée au sein de plusieurs IAE partenaires. Elle est déjà proposée à Rennes et à Angers, et ouvrira prochainement à Bordeaux. Aucun dispositif équivalent n'existe actuellement dans la région Grand Est.

Cette formation relève de la formation continue et s'adresse principalement aux collaborateurs des cabinets d'expertise comptable et d'audit souhaitant acquérir les compétences nécessaires à la préparation du CAFCAC.

Le diplôme est organisé sur trois années, à raison de 84 heures d'enseignement par an, soit un total de 252 heures (12 jours de formation par an). Les enseignements sont regroupés par sessions de deux journées consécutives, organisées en octobre, novembre, décembre, puis en avril, mai, juin et juillet.

Le programme est structuré de la manière suivante :

- 1<sup>re</sup> année : audit, comptabilité et fiscalité ;
- 2<sup>e</sup> année : contrôle de gestion, finance et systèmes d'information ;

- 3<sup>e</sup> année : environnement juridique et préparation aux épreuves orales.

L'organisation pédagogique repose sur les principes suivants :

- les enseignements seront assurés conjointement par des enseignants-chercheurs et des professionnels de la profession ;
- la coordination pédagogique sera assurée par l'IAE ;
- la gestion administrative des stagiaires relèvera du SEFCA ;
- le recrutement des participants sera assuré par la CRCC.

Le budget prévisionnel prévoit notamment :

- des dépenses liées aux enseignements (84 heures de formation), à la responsabilité pédagogique, aux frais de déplacement et d'hébergement des intervenants ainsi qu'aux frais administratifs, comprenant les prélèvements de l'UBE (8 %) et du SEFCA (19 %), pour un montant total estimé à 29 694 € ;
- des recettes estimées à 38 000 € par an, sur la base de 10 stagiaires acquittant chacun 3 800 € de frais de formation.

Il est précisé que le seuil de rentabilité de la formation est atteint à partir de huit inscrits. Le coût de la formation, fixé à 3 800 €, est comparable à celui pratiqué dans les autres IAE proposant cette préparation.

|                      |                                           |                         |
|----------------------|-------------------------------------------|-------------------------|
| <b>Avis<br/>CFVU</b> | <b>Favorable à l'unanimité</b>            |                         |
|                      | Membres élus présents ou représentés : 28 | Suffrages exprimés : 28 |
|                      | Ne prend pas part au vote : 0             | Contre : 0              |
|                      | Abstention : 0                            | Pour : 28               |

### 7.3. Modification des fiches formation – Rentrée 2026-2027

#### 7.3.1 Ouverture à l'alternance du Master 2 biologie-santé, parcours Interactions immunitaires et ingénierie cellulaire

M. François HERMETET, Responsable de la formation, et M. Laurent JAILLET, chargé de formation continue au SEFCA, présentent le projet d'ouverture à l'alternance du Master 2 Biologie-Santé, parcours Interactions immunitaires et ingénierie cellulaire, à compter de la rentrée universitaire 2026-2027. Cette formation est portée par l'UFR Sciences de santé et co-accréditée avec l'Université Marie et Louis Pasteur ainsi qu'avec l'Université Paris-Saclay.

Cette formation a pour objectif de préparer des étudiants issus des filières médecine, pharmacie et sciences aux domaines de l'immunologie et de l'ingénierie cellulaire, secteurs stratégiques du biomédical. Elle repose sur une pédagogie fondée sur la recherche et par la recherche.

Actuellement, la professionnalisation des étudiants s'effectue principalement au travers d'un stage de six mois. Les responsables de la formation indiquent qu'une forte demande des étudiants ainsi que du conseil de perfectionnement a mis en évidence la nécessité de proposer une immersion plus longue en milieu professionnel.

L'organisation du master est compatible avec une ouverture à l'alternance. Les enseignements débutent au mois de novembre, ce qui permet aux étudiants issus des filières scientifiques, disponibles dès le mois de septembre, d'intégrer plus tôt une structure d'accueil. Cette évolution s'inscrit également dans un contexte territorial favorable, marqué par le développement de la filière des biothérapies, notamment autour du technopôle Santenov Dijon Bourgogne.

Le recours à l'alternance répond à un double objectif : offrir aux étudiants une expérience professionnelle prolongée, notamment durant les mois de septembre et d'octobre, et leur permettre de bénéficier d'une rémunération facilitant le financement de leurs études.

Les principaux besoins identifiés sont les suivants :

- pour les étudiants : renforcer la professionnalisation grâce à une immersion longue, développer les compétences techniques et transversales et favoriser l'insertion professionnelle tout en bénéficiant d'une rémunération ;
- pour les entreprises : répondre à un besoin croissant de recrutement de profils hautement qualifiés dans les domaines de l'immunologie et des biothérapies ;
- pour la formation et les établissements partenaires : renforcer l'attractivité du master, développer les partenariats avec les acteurs académiques et industriels et accompagner la stratégie de développement de l'alternance portée par l'UBE.

Les responsables de la formation soulignent qu'aucune offre équivalente n'existe actuellement à l'échelle régionale, alors que les structures susceptibles d'accueillir des alternants sont nombreuses, tant au niveau local qu'à l'international. L'offre nationale demeure par ailleurs limitée sur ce positionnement.

L'objectif est de faire évoluer progressivement la formation, aujourd'hui entièrement dispensée en formation initiale, afin que près de 30 % de chaque promotion puisse bénéficier d'un contrat d'alternance. Les contrats seraient conclus pour une durée de 10 mois, avec la possibilité, selon les situations, d'être prolongés jusqu'à 11 mois (de septembre à juin).

L'organisation pédagogique envisagée est la suivante :

- immersion en entreprise en septembre et octobre ;
- enseignements à l'université en novembre et décembre ;
- alternance entre formation et entreprise en janvier ;
- activité en entreprise ou en laboratoire de février à mai ;
- période mixte et évaluations finales en juin.

Ce dispositif repose sur une articulation étroite entre enseignements académiques et mises en situation professionnelles, avec un accompagnement renforcé des étudiants tout au long de leur parcours.

Les porteurs du projet indiquent qu'aucun obstacle technique, économique ou organisationnel n'a été identifié. L'Université Marie et Louis Pasteur a d'ailleurs mis en œuvre cette organisation en alternance depuis la rentrée précédente. Les conditions de réussite reposent notamment sur une promotion active du dispositif, un calendrier partagé entre les établissements partenaires et les entreprises, ainsi qu'une ingénierie pédagogique construite conjointement avec les acteurs socio-économiques.

M. JUEN s'interroge sur le choix d'une durée de contrat de dix mois plutôt que de douze mois. Il est précisé que la durée des contrats est directement liée au volume horaire de la formation. Avec 385 heures d'enseignement, la réglementation impose qu'au moins 25 % du temps du contrat soit consacré à la formation, ce qui conduit à privilégier des contrats d'une durée de dix mois, voire onze mois selon les situations.

|                      |                                           |                         |
|----------------------|-------------------------------------------|-------------------------|
| <b>Avis<br/>CFVU</b> | <b>Favorable à l'unanimité</b>            |                         |
|                      | Membres élus présents ou représentés : 28 | Suffrages exprimés : 28 |
|                      | Ne prend pas part au vote : 0             | Contre : 0              |
|                      | Abstention : 0                            | Pour : 28               |

### 7.3.2 Refonte de la Maquette Pédagogique Formation initiale sous statut étudiant (FISE) et du cycle préparatoire de l'ISAT

M. Ali KRIBECHE, Directeur des formations à l'ISAT, présente le projet de refonte de la maquette pédagogique du cycle ingénieur (3<sup>e</sup> à 5<sup>e</sup> année) ainsi que les ajustements proposés pour le cycle préparatoire de l'ISAT.

Il rappelle que l'ISAT, créée en 1991 et composante de l'Université Bourgogne Europe, compte près de 3 000 diplômés en 2025. L'école accueille environ 800 étudiants, encadrés par une soixantaine d'enseignants et d'enseignants-chercheurs, ainsi que de nombreux intervenants issus du monde industriel. Elle s'appuie sur un réseau de plus de 300 entreprises partenaires. À titre d'indicateur, près de 80 % des diplômés accèdent à un emploi avant même l'obtention de leur diplôme.

L'école développe son offre de formation autour des enjeux des mobilités responsables, couvrant notamment les systèmes énergétiques, les infrastructures de transport ainsi que les mobilités intelligentes (intelligence artificielle, cybersécurité, etc.). Elle s'appuie également sur une forte articulation entre les activités de recherche conduites au sein des laboratoires de recherche et les enseignements dispensés.

L'ISAT propose deux modalités de formation : la formation initiale sous statut étudiant (FISE) et la formation initiale sous statut apprenti (FISA). Ces formations couvrent les domaines du génie mécanique et du génie industriel, auxquels sont adossés deux masters.

#### **Evolutions de la formation initiale sous statut étudiant**

Dans le cadre de la FISE, le cycle ingénieur est actuellement structuré autour de cinq parcours :

- matériaux et structures (MS) ;
- confort et comportement du véhicule (CCV) ;
- véhicule autonome et connecté (VAC) ;
- propulsion et mobilité durable (PMD) ;
- infrastructures et réseaux de transports (IRT).

La refonte proposée poursuit plusieurs objectifs : renforcer la progressivité de l'acquisition des compétences, améliorer la lisibilité des parcours de formation et construire une progression pédagogique plus cohérente vers la spécialisation et la professionnalisation. Les évolutions présentées

sont le résultat d'un travail engagé depuis novembre dernier, fondé sur les retours des étudiants et de l'équipe pédagogique.

La principale évolution concerne la troisième année du cycle ingénieur. Jusqu'à présent, cette année reposait sur un tronc commun intégral, dont la mise en œuvre s'est révélée complexe sur le plan pédagogique et organisationnel. La nouvelle maquette conserve un volume horaire global équivalent tout en réorganisant les enseignements.

Le semestre 5 devient le seul semestre entièrement commun à l'ensemble des étudiants. Dès le semestre 6, des enseignements fondamentaux spécifiques à chaque département sont introduits afin d'amorcer progressivement la spécialisation.

La quatrième année demeure globalement inchangée. Le semestre 7 est consacré à un stage en entreprise d'une durée de seize semaines. La spécialisation se poursuit ensuite au cours des semestres 8 et 9, avant de s'achever au semestre 10, davantage orienté vers la professionnalisation et comprenant notamment un stage facultatif.

M. KRIBECHE souligne que cette nouvelle organisation apporte une meilleure lisibilité des parcours, favorise une orientation plus progressive des étudiants, permet une spécialisation plus tardive mais mieux préparée et renforce l'adéquation entre les compétences acquises et les attentes des métiers. L'objectif est de former des ingénieurs pleinement opérationnels, capables de répondre aux enjeux scientifiques, technologiques et industriels actuels.

Le déploiement de cette nouvelle maquette est prévu de manière progressive :

- application en troisième année à compter de la rentrée universitaire 2026-2027 ;
- extension aux quatrième et cinquième années à la rentrée 2027-2028.

### **Ajustements du cycle préparatoire**

Le cycle préparatoire fait également l'objet d'évolutions plus limitées, destinées à renforcer la cohérence pédagogique sans modifier l'équilibre général de la formation ni son volume horaire.

Les principales modifications portent sur :

- la création d'un module TEDS ;
- l'ajustement de la répartition des crédits ECTS au semestre 4 ;
- la réorganisation du module Projet professionnel et métiers ;
- la réduction du volume horaire du module Résistance des matériaux, porté de 60 heures à 48 heures.

|                      |                                           |                         |
|----------------------|-------------------------------------------|-------------------------|
| <b>Avis<br/>CFVU</b> | <b>Favorable à l'unanimité</b>            |                         |
|                      | Membres élus présents ou représentés : 25 | Suffrages exprimés : 25 |
|                      | Ne prend pas part au vote : 0             | Contre : 0              |
|                      | Abstention : 0                            | Pour : 25               |

### 7.3.3 Modalités de contrôle de connaissances (1<sup>ère</sup> partie)

Mme Séverine DELAUNAY, Responsable du service Réglementation et Gestion de l'Offre de Formation, rappelle que les Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) sont encadrées par le Code de l'éducation. Elles doivent être arrêtées dans le mois suivant la rentrée universitaire et ne peuvent être modifiées en cours d'année universitaire. Leur adoption relève de la CFVU.

Elle souligne que les MCC constituent à la fois un engagement de l'établissement vis-à-vis des étudiants et un cadre de référence pour l'ensemble des équipes pédagogiques.

Concernant le cadrage institutionnel, Mme DELAUNAY rappelle que l'année universitaire 2026-2027 correspond à la troisième année de mise en œuvre du contrat d'accréditation. Elle précise que le processus de gestion des formations repose désormais sur la dématérialisation des fiches de formation au sein de l'application Ametys, qui constitue l'outil de référence pour le pilotage de l'offre de formation. Le principe d'une évolution des maquettes pédagogiques à coût constant est également rappelé.

S'agissant de l'offre de formation de l'UBE, il est indiqué que celle-ci est progressivement publiée sur le site internet de l'établissement via Ametys. Après l'intégration des formations accréditées, les autres formations, notamment les diplômes universitaires (DU), sont progressivement intégrées à cet outil.

Les documents soumis à la commission sont présentés par mention et intègrent l'ensemble des modalités de contrôle des connaissances. Les évolutions apportées sont clairement identifiées au moyen d'une légende permettant d'en faciliter la lecture.

Il est enfin précisé que certaines fiches de formation feront encore l'objet d'une finalisation au mois de septembre, afin de prendre en compte les réformes et créations en cours, notamment pour :

- le diplôme d'État d'infirmier ;
- les formations de l'ISAT (cycle préparatoire et cycle ingénieur) ;
- les formations de l'INSPE (licence Professorat des écoles, masters MEEF de deuxième année et M2E) ;
- les formations présentées au cours de la présente séance.

|                      |                                           |                         |
|----------------------|-------------------------------------------|-------------------------|
| <b>Vote<br/>CFVU</b> | <b>Favorable à l'unanimité</b>            |                         |
|                      | Membres élus présents ou représentés : 25 | Suffrages exprimés : 25 |
|                      | Ne prend pas part au vote : 0             | Contre : 0              |
|                      | Abstention : 0                            | Pour : 25               |

### 7.3.4 Architecture de l'offre de formation 2026-2027

Mme DELAUNAY présente l'architecture de l'offre de formation issue de l'application Ametys. Celle-ci est structurée par mention et par parcours.

Elle rappelle que l'arrêté d'accréditation porte exclusivement sur les mentions de formation, tandis que la définition des parcours relève de la compétence de chaque établissement.

Cette architecture constitue un élément essentiel pour la gestion administrative des formations. Elle sert de référence pour le paramétrage des différents systèmes d'information de l'université et accompagne l'ensemble du parcours de l'étudiant, de l'inscription administrative jusqu'à la délivrance du diplôme.

Mme DELAUNAY rappelle également que l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations distingue clairement les notions de mention et de parcours :

- la mention, définie au niveau national, assure la lisibilité et la reconnaissance de la formation ;
- le parcours, défini par l'établissement, permet de décliner la formation selon des orientations ou spécialisations répondant aux besoins académiques et professionnels.

Pour l'année universitaire 2026-2027, l'offre de formation de l'UBE comprend :

- plus de 196 mentions de formation ;
- 332 parcours, dont 162 en premier cycle et 170 en deuxième cycle ;
- 17 parcours actuellement non ouverts ;
- l'intégration des diplômes d'université, soit dix DU pour l'année universitaire 2026-2027, auxquels s'ajoute la préparation à l'agrégation.

|                      |                                           |                         |
|----------------------|-------------------------------------------|-------------------------|
| <b>Vote<br/>CFVU</b> | <b>Favorable à l'unanimité</b>            |                         |
|                      | Membres élus présents ou représentés : 25 | Suffrages exprimés : 25 |
|                      | Ne prend pas part au vote : 0             | Contre : 0              |
|                      | Abstention : 0                            | Pour : 25               |

#### 7.4 Demande d'accréditation du 3<sup>e</sup> cycle court – pharmacie :

DES de pharmacie officinale et DES de pharmacie industrielle et recherche

Mme Catherine VERGELY-VANDRIESSE, assesseure pédagogique en pharmacie à l'UFR Sciences de Santé, et M. Éric LESNIEWSKA, Vice-Doyen, présentent la demande d'accréditation des deux nouveaux Diplômes d'Études Spécialisées (DES) du troisième cycle court de pharmacie, mise en œuvre dans le cadre de la réforme nationale du troisième cycle, entrée en vigueur à la suite du décret du 31 décembre 2025.

Ils rappellent que les études de pharmacie préparent à une grande diversité de métiers, au-delà de l'exercice officinal. Les pharmaciens sont amenés à exercer des fonctions à responsabilité dans de nombreux secteurs, notamment l'industrie pharmaceutique, la répartition des médicaments, la biologie médicale, les établissements de santé, les universités ou encore les organismes institutionnels.

Le cursus des études de pharmacie demeure organisé en trois cycles :

- un premier cycle de trois années (PASS, DFGSP2 et DFGSP3), consacré à l'acquisition des connaissances fondamentales et à l'orientation professionnelle ;
- un deuxième cycle de deux années (DFASP1 et DFASP2), à l'issue duquel les étudiants s'orientent vers la filière officinale, la filière industrie ou l'internat à partir du semestre 8 ;
- un troisième cycle, d'une durée de un à quatre ans selon les parcours, comprenant un cycle court (officine ou industrie) ou un cycle long (internat), conduisant tous à la soutenance d'une thèse de docteur en pharmacie.

La réforme concerne exclusivement le troisième cycle court.

### **DES de pharmacie officinale**

L'accès au DES de pharmacie officinale est désormais réservé aux étudiants issus de la filière officinale du DFASP2. Les possibilités de réorientation directe vers cette filière sont supprimées. Les étudiants souhaitant changer de voie devront reprendre leur cursus à partir de la cinquième année.

La formation alterne enseignements théoriques et stages, avec un volume annuel compris entre 200 et 350 heures d'enseignement, les périodes de cours ne pouvant excéder quinze jours consécutifs.

L'organisation des stages évolue avec la mise en place de deux stages de six mois, réalisés dans deux officines distinctes, contre un seul auparavant. Une attention particulière sera portée aux officines situées dans les territoires confrontés à des difficultés d'accès aux soins.

Le premier stage est consacré à l'approfondissement des compétences, tandis que le second vise une mise en autonomie progressive sous supervision.

Le suivi des étudiants reposera sur un portfolio et un tableau de bord. Par ailleurs, les modalités d'agrément des maîtres de stage évoluent : leur validation relèvera désormais de l'Agence régionale de santé (ARS), sur proposition de l'UFR.

S'agissant des modalités d'évaluation du DES de pharmacie officinale, chaque séminaire fera l'objet d'une validation par contrôle terminal ou par une épreuve pratique de type EPOS (équivalent des ECOS), complétée par des évaluations en contrôle continu. Une moyenne minimale de 10/20 sera exigée pour valider chaque séminaire.

Le module 2 comprend notamment la constitution d'un portfolio intégrant trois interventions pharmaceutiques par semestre, la réalisation d'un bilan partagé de médication ainsi qu'une mission conduite au sein de l'officine.

Le module 3 repose sur le stage pratique, dont le suivi est assuré au moyen d'un tableau de bord renseigné conjointement par l'étudiant et son maître de stage.

La validation finale du DES de pharmacie officinale comprend un grand oral devant un jury. Une note minimale de 10/20 est requise pour obtenir le diplôme, à défaut un redoublement est prévu.

### **DES de pharmacie industrielle et recherche**

Le DES de pharmacie industrielle et recherche est accessible aux étudiants issus de la filière industrie du DFASP2, à l'exception du parcours distribution.

La formation pourra être suivie en alternance et associera des enseignements théoriques à un stage professionnel de six mois à temps plein, construit en cohérence avec le projet professionnel de chaque étudiant.

L'organisation pédagogique est individualisée. Les étudiants composeront leur parcours en choisissant des unités d'enseignement proposées par l'UBE ou par d'autres établissements reconnus. Ce parcours sera élaboré en lien avec les enseignants référents et validé par le coordinateur local du DES. Des réunions de suivi seront organisées à distance tout au long de la formation.

Les intervenants précisent que l'élaboration du référentiel de compétences a nécessité un important travail compte tenu de la diversité des métiers auxquels prépare cette spécialité.

### **Dispositions communes aux deux DES**

Les deux formations reposent sur des principes communs :

- validation des enseignements théoriques, des enseignements pratiques, des stages et du portfolio ;
- désignation d'un coordinateur local pour chaque DES ;
- création d'une Commission Pharmaceutique Officinale (CPO), chargée notamment d'émettre un avis sur l'agrément des maîtres de stage et sur la validation des terrains de stage par l'ARS ;
- désignation d'enseignants référents ;
- soutenance de la thèse de docteur en pharmacie au cours de la sixième année de pharmacie (PH6) ou, au plus tard, durant l'année universitaire suivante.

Il est précisé que les enseignants référents ainsi que les membres de la Commission pharmaceutique officinale doivent être pharmaciens. Cette contrainte mobilisera une part des effectifs enseignants de la filière et entraînera une augmentation de leur charge de travail.

Les périodes d'enseignement sont d'ores et déjà programmées pour la prochaine année universitaire. Les intervenants indiquent également que la Bourgogne dispose d'un réseau d'officines permettant d'assurer un accueil satisfaisant des étudiants en stage, notamment dans les zones identifiées comme prioritaires.

|                      |                                           |                         |
|----------------------|-------------------------------------------|-------------------------|
| <b>Avis<br/>CFVU</b> | <b>Favorable à l'unanimité</b>            |                         |
|                      | Membres élus présents ou représentés : 25 | Suffrages exprimés : 25 |
|                      | Ne prend pas part au vote : 0             | Contre : 0              |
|                      | Abstention : 0                            | Pour : 25               |

### **7.5. Convention d'application relative aux rapprochements Université / lycées avec classes CPGE**

Mme Sandrine ROUSSEAU, Vice-Présidente déléguée à la Formation (licences et masters), présente la convention d'application relative au rapprochement entre l'Université Bourgogne Europe et les lycées accueillant des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE).

Elle rappelle que les étudiants de CPGE sont inscrits simultanément dans leur lycée et à l'UBE. Le bilan établi au début du mois de janvier recense 1 408 inscriptions, dont 1 308 premières inscriptions, certains étudiants étant inscrits dans plusieurs formations universitaires.

Deux réunions du comité de suivi, tenues les 19 novembre 2025 et 21 janvier 2026, ont permis d'identifier plusieurs évolutions destinées à améliorer le fonctionnement du dispositif.

Les principales modifications de la convention portent sur :

- l'actualisation de la liste des lycées partenaires ;
- la mise en place d'un espace de partage documentaire sécurisé entre les établissements signataires ;

- l'engagement des lycées, à compter de la rentrée 2026, à transmettre la liste des nouveaux étudiants de CPGE et à les accompagner dans leurs démarches d'inscription, celles-ci devant être finalisées au plus tard le 30 novembre ;
- la diffusion d'un document d'information à destination des étudiants de CPGE, précisant les calendriers et les modalités d'inscription.

Il est également rappelé que les étudiants inscrits en CPGE ne peuvent pas bénéficier d'une convention de stage délivrée par l'université ni participer aux programmes de mobilité Erasmus+ dans le cadre de cette inscription.

Le principe d'une inscription unique dans une licence est maintenu. Toutefois, une possibilité de changement de domaine entre la première et la deuxième année est prévue, sous réserve de la cohérence du parcours de l'étudiant.

Pour la rentrée universitaire 2026, plusieurs évolutions complémentaires sont prévues :

- la transmission des résultats annuels des étudiants avant le 15 juillet ;
- l'harmonisation des modalités d'accueil des étudiants démissionnaires de CPGE souhaitant intégrer une formation de l'UBE ;
- l'actualisation de la convention afin de tenir compte de la nouvelle offre de formation ;
- la mise en cohérence de l'ensemble des dispositions avec cette nouvelle offre ;
- la suppression des dispositions relatives à l'accès en master, désormais couvertes par la plateforme Mon Master.

### **Questions/remarques**

M. MORAUX s'interroge sur les conditions d'accès aux enseignements pour les étudiants intégrant une licence au second semestre. Il souligne que ces étudiants sont amenés à se présenter aux épreuves de seconde session sans avoir nécessairement bénéficié de l'ensemble des enseignements dispensés au premier semestre.

Le Président rappelle que les modalités pédagogiques relèvent de la responsabilité des équipes enseignantes et qu'il n'appartient pas à l'établissement d'imposer des supports pédagogiques ou des modalités d'enseignement spécifiques. Il souligne toutefois que le recours à des supports de cours peut constituer une aide appréciable pour les étudiants et relève du dialogue au sein des équipes pédagogiques. Il indique également que la capacité d'adaptation des étudiants fait partie intégrante de leur formation.

M. RAUWEL précise que ces situations restent relativement limitées et que les étudiants concernés bénéficient d'un accompagnement de la part des équipes pédagogiques et de leurs camarades. Selon lui, ils disposent généralement des ressources nécessaires pour préparer les évaluations et obtiennent de bons résultats, avec un taux de réussite d'environ 90 % aux sessions de seconde chance.

M. VIGNERON ajoute que certains étudiants arrivent déjà avec des crédits ECTS validés et que, de manière générale, ceux qui rejoignent l'université en cours d'année parviennent à s'intégrer et à réussir leur parcours.

|                      |                                           |                         |
|----------------------|-------------------------------------------|-------------------------|
| <b>Avis<br/>CFVU</b> | <b>Favorable à l'unanimité</b>            |                         |
|                      | Membres élus présents ou représentés : 28 | Suffrages exprimés : 28 |
|                      | Ne prend pas part au vote : 0             | Contre : 0              |
|                      | Abstention : 0                            | Pour : 28               |

## 7.6 Conventions pédagogiques

Mme MICHEL-COLENT rappelle que l'ensemble des conventions pédagogiques a été porté à la connaissance des membres lors de la Commission de la Pédagogie du 2 juin 2026.

Elle invite les membres de la commission à formuler leurs éventuelles observations ou questions concernant ces conventions.

Aucune remarque particulière n'étant formulée, l'ensemble des conventions est soumis au vote.

|                      |                                           |                         |
|----------------------|-------------------------------------------|-------------------------|
| <b>Avis<br/>CFVU</b> | <b>Favorable à l'unanimité</b>            |                         |
|                      | Membres élus présents ou représentés : 25 | Suffrages exprimés : 25 |
|                      | Ne prend pas part au vote : 0             | Contre : 0              |
|                      | Abstention : 0                            | Pour : 25               |

Le Président remercie les membres pour leur participation et la qualité des échanges, notamment au regard du nombre et de l'importance des projets examinés au cours de cette séance. Il souhaite de bonnes vacances à l'ensemble de la communauté universitaire.

***Fin de séance : 18h10***